

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le

**23 AVR. 2021**

ID : 056-215601626-20210421-DB20210420-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Mercredi 21 avril 2021

**DEMANDE DE SUBVENTION DSIL EXCEPTIONNELLE - DOTATION SOUTIEN INVESTISSEMENT LOCAL - RENOVATION ENERGETIQUE**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

**Absente excusée ayant donné pouvoir :**

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Claude ORVOINE à Patricia QUERO-RUEN.

**Absent :**

Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

**Présents : 30**  
**Pouvoirs : 02**  
**Absent : 01**

n°20

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES****DEMANDE DE SUBVENTION DSIL EXCEPTIONNELLE - DOTATION SOUTIEN INVESTISSEMENT LOCAL - RENOVATION ENERGETIQUE**

Rapporteur : Georges CORNEC

Dans le cadre de l'appel à projets au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) exceptionnelle relative à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales proposé par les services de l'Etat (instruction du 18 novembre 2020 du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales), la Ville de Ploemeur présente deux projets sur cette thématique.

**1- LE COMPLEXE SPORTIF COSEC – PLAINE OXYGENE**

Dans le cadre de la réhabilitation du complexe sportif, la Ville de Ploemeur a un projet de rénovation énergétique des salles d'agrès et de gymnastique dont les travaux portent sur :

- Isolation des façades, murs et planchers hauts des salles ;
- Refonte des éclairages en LED ;
- Remplacement du système de chauffage par une chaudière gaz, incluant la refonte complète de la régulation.

Le montant de ces travaux est estimé à 344 000 € HT soit 412 800 € TTC.

La subvention attendue est de 172 000 €.

**PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES	TVA		SUBVENTION EN €	%	FINANCEUR
344000 € HT	68 800 €		172 000 €	50 % du montant HT des travaux	Subvention DSIL Exceptionnelle Rénovation Energétique
			103 200 €	30 % du montant HT des travaux	Subvention Agence Nationale du Sport
			68 800 €	20% du montant total HT des travaux	A la charge de la ville
			68 800 €	TVA	A la charge de la ville
<b>412 800 € TTC</b>			<b>412 800 € TTC</b>	<b>Total</b>	

**2- PROGRAMMATION DE RENOVATION ENERGETIQUE DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES**

Programme de rénovation énergétique des écoles communales élémentaires Prévert, Lomener-Kerroch et Pagnol, et les écoles communales maternelles Desnos, La Chataigneraie et Saint Exupéry, dont les travaux portent sur :

- Le remplacement de système de chauffage par une chaudière gaz et de la régulation intégrée incluant le déploiement de la télégestion ;
- La refonte d'éclairages en LED ;
- La réfection d'étanchéité et d'isolation (R=4,5) ;
- Le remplacement de l'isolation intérieure (R=7,5) ;
- Le remplacement de menuiseries.

Le montant de ces travaux est estimé à 500 000€ HT soit 600 000 € TTC.

La subvention attendue est de 250 000 €.

**PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSE	TVA	SUBVENTION EN €	%	FINANCEUR
500 000 € HT	100 000 €	250 000 €	50 % du montant HT des travaux	Subvention DSIL Exceptionnelle Rénovation Energétique
		250 000 €	50% du montant total HT des travaux	A la charge de la ville
		100 000 €	TVA	A la charge de la ville
<b>600 000 € TTC</b>		<b>600 000 € TTC</b>	<b>Total</b>	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme du mercredi 7 avril 2021 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 8 Avril 2021 ;

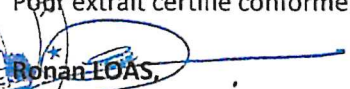
Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le Maire à demander les subventions les plus larges.
- **INSCRIT**, le moment venu les dépenses au budget communal.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

  
Ronan LOAS,  
Maire

